

M. 2018 -

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Reçu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le 18 AVR. 2018

ID : 084-218400562-20180412-2018_02_9-DE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018
DELIBERATION N° : 2018.02.09

OBJET : SUBVENTIONS 2018

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.5 – Subventions / 7.5.3 – Subventions accordées à des associations

Date de convocation :
5 Avril 2018

Membres en exercice : 27

Membres présents : 19

Représentés : 07

Non représenté : 01

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération,



L'an deux mil dix-huit, le DOUZE AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est rassemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : LBISCARRAT – Maire / JC. AILLOT – C.MAFFRE – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint / M.CHRETIEN – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – L.BUFFA – S.TRIBOLET – P.BELMONTET – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : GA.FLEURY par LBISCARRAT / G/RATAJEZAK par M.QUESTA A.SCIACQUA-LERIDON par F.PANZA / S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN / A.PERIN par JC.AILLOT / MC.FOLIO par T.VERMEILLE / S.VANDEVOORDE par P.BELMONTET

Non représenté : E.CRETIN-RAFFET

Secrétaire de séance : Hervé FAURE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

Les propositions de subventions communales allouées aux différentes associations au titre de l'année 2018 sont soumises à l'approbation de l'assemblée communale sachant qu'elles ont été examinées par la commission des finances du 27 février 2018.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 27 février 2018,

VU la délibération prise séance tenante adoptant le budget primitif principal 2018 et notamment les crédits votés à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé »),

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

1° - ALLOUE pour l'exercice 2018, une subvention municipale aux associations suivantes :

 2018 -

Envoyé en préfecture le 16/04/2018
 Reçu en préfecture le 16/04/2018
 Affiché le **18 AVR. 2018**
 ID : 084-218400562-20180412-2018_02_9-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
 12 AVRIL 2018** **N° : 2018.02.09**

Associations Jonquiéroises	Montant 2018
• ACPG - CATM	540.00
• ADMR	300.00
• APEJ	100.00
• Amicale boule jonquiéroise	240.00
• Amicale des pêcheurs jonquiérois	400.00
• Amicale des Sapeurs-Pompiers	200.00
• COS des employés communaux	5 500.00
• Chasseurs jonquiérois	360.00
• Chorale méli-mélodie	200.00
• Club de l'amitié du 3° Age	675.00
• Gym Volontaire jonquiéroise	540.00
• I.D.E.E.S	160.00
• La Boule Cerclée	350.00
• L'Anim d'Handi	350.00
• Le cœur de Jonquières	800.00
• Les nounous	250.00
• Les petites mains	250.00
• Les vieux crampons	340.00
• Maison des Jeunes et de la Culture	6 600.00
• Musique pour tous	8 250.00
• Salon de l'invention	500.00
• Secours catholique	600.00
• Sporting-club Jonquiérois	16 700.00
• Tennis club jonquiérois	2 500.00
• Parlaren Jounquiero	200.00
• Arts Martiaux Chinois Jonquières	300.00
• Fet'Aposta	200.00
• Sporting club canin	100.00
TOTAL	47 505.00

M 2018 -

Envoyé en préfecture le 16/04/2018
Reçu en préfecture le 16/04/2018
Affiché le **18 AVR. 2018**
ID : 084-218400562-20180412-2018_02_9-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 AVRIL 2018** N° : 2018.02.09

Commission des fêtes	Montant 2018
- <u>14 Juillet</u> : - Amicale des pêcheurs	135.00
- Boule cerclée	60.00
- <u>Fête votive</u> : - Amicale boule jonquiéroise	240.00
- Amicale des pêcheurs	135.00
- Boule cerclée	315.00
- Tennis club jonquiérois	270.00
- Chasseurs jonquiérois	135.00
TOTAL	1 290.00

Autres Associations	Montant 2018
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés	100.00
- Calandreta	990.00
- La prévention routière	150.00
TOTAL	1 240.00

TOTAL GENERAL	50 035.00
----------------------	------------------

2° - **DECIDE** d'imputer cette dépense à l'article 6574 du budget primitif principal 2018 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé. »

3° - **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 13 avril 2018,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 18 / 04 / 2018 à :

- Culture
- Comptabilité'

	2018 -	
--	---------------	--

Envoyé en préfecture le 16/04/2018
Reçu en préfecture le 16/04/2018
Affiché le **18 AVR. 2018**
ID : 084-218400562-20180412-2018_02_9-DE

